

## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

du 24 Novembre 2017 à 18h30

Date de la convocation : le 20 Novembre 2017.

Membres présents : Mrs AMIAUD Dominique, ROBERT Raoul, MOREAU Guy, ROUSSEAU Laurent, Mmes CHAUVET Hélène, DAVIAUD Marylène, RESTOINT Delphine.

Membre absent : M. KURZAJ Jean-Michel, Mmes PEROTEAU Dominique, CAMUT Alexandra

Secrétaire de séance : Mr ROUSSEAU Laurent

Ordre du jour :

- Approbation du dernier compte rendu,
- Délibération renouvellement des baux de M. MOULINEAU, Mme NAULIN, M. VAGILE et M. MORICET,
- Fermeture du Commerce « Tartiflette »,
- Repas des aînés,
- Questions diverses.

\*Approbation du dernier compte rendu :

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le compte rendu du 29 Septembre 2017.

\*Délibération renouvellement des baux de M. MOULINEAU, Mme NAULIN, M. VAGILE et M. MORICET :

Renouvellement bail Mme NAULIN (Délibération n°2017NOV01)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le bail de Mme NAULIN arrivé à échéance le 30 Septembre 2016, et qu'il n'a pas été fait de renouvellement et propose de le renouveler pour une durée de 3 ans

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,

De renouveler le bail à Mme NAULIN Roseline pour une durée de trois ans, à compter du 1er octobre 2016,

Fixe le loyer mensuel à 352 € (loyer 332 € + eau 20 €), trois cent cinquante-deux euros, payable chaque début de mois, avec une révision annuelle.

Autorise M. le Maire à signer le renouvellement de contrat de location.

Renouvellement bail M. MOULINEAU (Délibération n°2017NOV02)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le bail de M. MOULINEAU arrivé à échéance le 30 Juin 2016, et qu'il n'a pas été fait de renouvellement et propose de le renouveler pour une durée de 3 ans

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,

De renouveler le bail à M. MOULINEAU Joël pour une durée de trois ans, à compter du 1er Juillet 2016,

Fixe le loyer mensuel à 504 € (loyer 484 € + eau 20 €), cinq cent quatre euros, payable chaque début de mois, avec une révision annuelle.

Autorise M. le Maire à signer le renouvellement de contrat de location.

### Renouvellement bail M. MORICET (Délibération n°2017NOV03)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le bail de M. Loïc MORICET arrivé à échéance le 31 Décembre 2012, et qu'il n'a pas été fait de renouvellement et propose de le renouveler pour une durée de 9 ans.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,

De renouveler le bail à M. Loïc MORICET pour une durée de neuf ans, à compter du 1er Janvier 2013,

Fixe le loyer mensuel à 403 €, quatre cent trois euros, payable chaque début de mois, avec une révision annuelle.

Autorise M. le Maire à signer le renouvellement de contrat de location.

### Renouvellement bail M. VAGILE (Délibération n°2017NOV04)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le bail de M. VAGILE arrivé à échéance le 31 Mai 2016, et qu'il n'a pas été fait de renouvellement et propose de le renouveler jusqu'au 31 Mars 2018, suite à des impayés de loyer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,

De renouveler le bail à M. VAGILE Alain à compter du 1er Juin 2016, et jusqu'au 31 Mars 2018.

Fixe le loyer mensuel à 454 € (loyer 434 € + eau 20 €), quatre cent cinquante-quatre euros, payable chaque début de mois, avec une révision annuelle.

Autorise M. le Maire à signer le renouvellement de contrat de location.

### \* Fermeture du Commerce « Tartiflette » :

M. le Maire informe le Conseil Municipal que la commune a reçu le courrier de M. JEANNETEAU annonçant qu'il arrête son activité professionnel et quitte le logement qu'il occupait. Madame JEANNETEAU quant à elle reste dans le logement qui fait partie de leur bail commercial.

### \*Repas des aînés :

Le Repas des aînés aura lieu le 08 Avril 2018, la commission du CCAS va se réunir prochainement pour choisir le menu.

### \*Questions diverses:

M. le Maire fait lecture du courrier de M. BEAUMONT Yves qui informe sa démission du Conseil Municipal à compter du 22 Novembre 2017.

Le goûter de Noël aura lieu le 09 Décembre à 15h00, pour les enfants de 0 à 12 ans. La Maison des Bateleurs de Montendre animera cette après-midi et une structure gonflable sera installée pour les enfants.

Les Vœux du Maire auront lieu le 06 Janvier 2018 à 15h00 à la salle des fêtes autour du verre de l'amitié.

FIN DE REUNION

SEANCE LEVEE A 20H40